



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 5 de l'ordre du jour	IOPC/NOV21/5/3	
Date	14 septembre 2021	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A26	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC77	
Assemblée du Fonds complémentaire	SA18	●

RAPPORT SUR LES PLACEMENTS

Note du Secrétariat

Résumé :	L'Administrateur a préparé un état des placements du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire, pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, dans lequel sont indiqués les changements intervenus depuis son précédent rapport.
Mesures à prendre :	<u>Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u> Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Introduction

- 1.1 Conformément à l'article 10.2 du Règlement financier, l'Administrateur communique, à chaque session ordinaire des organes directeurs, un état des placements courants de chaque Fonds et des changements intervenus depuis son rapport précédent. Le précédent rapport de l'Administrateur portait sur la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.
- 1.2 Le présent rapport concerne uniquement les placements du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.
- 1.3 La liste des dépôts à terme placés dans divers établissements financiers sur la période en question a été transmise à l'Organe consultatif sur les placements et examinée à chacune de ses réunions trimestrielles afin de s'assurer de leur conformité aux directives internes en matière de placements.
- 1.4 En application de l'article 10.6 du Règlement financier, toutes les sommes au crédit du fonds général, des fonds des (grosses) demandes d'indemnisation, des comptes des contribuables et de tout compte spécial peuvent être fusionnées à des fins de placement. Les produits provenant du placement de ces sommes échoient, au prorata, aux fonds ou aux comptes respectifs, pour autant que les intérêts sur les comptes des contribuables soient calculés comme prévu dans le Règlement intérieur de chaque Fonds.
- 1.5 À sa session d'avril 2017, le Conseil d'administration du Fonds de 1992 a décidé de modifier l'alinéa a) de l'article 10.4 du Règlement financier afin d'atténuer le risque posé par la détention du fonds de roulement du Fonds de 1992 exclusivement en livres sterling. L'alinéa a) de l'article 10.4 du Règlement financier dispose dorénavant que les avoirs du Fonds de 1992 sont détenus en livres sterling ou, si l'Administrateur le juge approprié, dans les autres monnaies requises pour acquitter les demandes d'indemnisation et les dépenses liées aux demandes d'indemnisation (document IOPC/APR17/9/1, paragraphe 6.2.4).
- 1.6 Des renseignements sont fournis concernant le produit des placements perçu au cours de l'exercice financier 2020 (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020) et pendant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

2 Taux officiels

2.1 Taux de base de la Banque d'Angleterre pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 :

	Taux de base de la Banque d'Angleterre
1 ^{er} janvier 2020 – 10 mars 2020	0,75 %
11 mars 2020 – 18 mars 2020	0,25 %
19 mars 2020 – 30 juin 2021	0,10 %

2.2 Taux refi de la Banque centrale européenne (BCE) pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 :

	Taux refi de la BCE
1 ^{er} janvier 2020 – 30 juin 2021	0,00 %

2.3 Taux de base des fonds fédéraux des États-Unis pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 :

	Taux des fonds fédéraux des États-Unis
1 ^{er} janvier 2020 – 2 mars 2020	1,75 %
3 mars 2020 – 14 mars 2020	1,25 %
15 mars 2020 – 30 juin 2021	0,25 %

3 Intérêts perçus sur les placements

3.1 Les intérêts perçus (qui sont présentés selon la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire une fois qu'ils sont acquis par chacun des Fonds) sur des placements effectués en 2020 et pendant la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 respectivement, sont indiqués ci-après.

3.1.1 Fonds de 1992

Période	Livres sterling	Dollars des États-Unis	Total des intérêts
	Dépôts à terme et comptes à vue	Dépôts à terme	
1 ^{er} janvier – 1 ^{er} décembre 2020	£ 145 213	£ 59 767	£ 204 980
Taux d'intérêt moyen obtenu en 2020 sur les dépôts à terme	0,48 %	0,95 %	-
1 ^{er} janvier – 30 juin 2021	£ 11 366	£ 2 789	£ 14 155

3.1.2 Fonds complémentaire

Période	Dépôts à terme, comptes à vue et comptes à préavis
1 ^{er} janvier – 31 décembre 2020	£ 5 987
Taux d'intérêt moyen obtenu en 2020 sur les dépôts à terme	0,44 %
1 ^{er} janvier – 30 juin 2021	£ 1 009

- 3.2 Les marchés du crédit étant restés stables au cours de la période considérée, aucune modification des limites de placement dans les directives internes en matière de placements n'a été nécessaire. La maturité des placements est de jusqu'à 12 mois pour les placements auprès des banques du Groupe 1, et de jusqu'à six mois dans le cas des banques du Groupe 2. L'Organe consultatif sur les placements publie une liste de contreparties lors de ses réunions trimestrielles et, si le besoin s'en fait sentir, propose une mise à jour de la liste entre les réunions.

4 Situation actuelle en matière de placements

- 4.1 En application de l'article 10.4 du Règlement financier du Fonds de 1992, un montant de quelque EUR 20,1 millions est détenu par le Fonds de 1992. Au 30 juin 2021, EUR 0,8 million était détenu au titre du sinistre du *Prestige* et EUR 19,3 millions l'étaient au titre du sinistre de l'*Agia Zoni II*.
- 4.2 Les soldes des dépôts en euros étant actuellement assujettis à des taux d'intérêt négatifs, les euros sont généralement détenus sur des comptes courants. Au cours de la période considérée, deux banques opérationnelles habituelles ont commencé à appliquer des taux d'intérêt négatifs sur les comptes courants et quatre autres banques plafonnent les dépôts en euros non assujettis aux taux d'intérêt négatifs. À titre exceptionnel, un dépôt en euros de EUR 5 millions a été placé auprès de l'Overseas Chinese Banking Corporation (OCBC Bank) pendant trois mois, à un taux d'intérêt positif de 0,05 %.
- 4.3 Le fonds de roulement du Fonds de 1992 est détenu en livres sterling (GBP) et en dollars des États-Unis (USD). Au 30 juin 2021, le fonds général détenait quelque USD 8,25 millions, afin d'atténuer le risque de change.
- 4.4 On trouvera dans les annexes au présent document des renseignements sur l'éventail des placements détenus dans diverses institutions financières à la fin de chaque mois, pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, comme indiqué ci-après :

Annexe I : Fonds de 1992 : placements à terme en livres sterling (GBP) et soldes au 30 juin 2021 des comptes à vue et des comptes à préavis ayant procuré un meilleur rendement avec l'avantage supplémentaire de permettre l'accès aux liquidités.

Annexe II : Fonds de 1992 : placements à terme en dollars des États-Unis (USD) au 30 juin 2021.

Annexe III : Fonds complémentaire : placements à terme en livres sterling et soldes au 30 juin 2021 des comptes à vue et des comptes à préavis ayant procuré un meilleur rendement avec l'avantage supplémentaire de permettre l'accès aux liquidités.

Annexe IV : Placements dépassant les limites normales fixées par le Règlement financier des Fonds.

5 Limites des placements auprès d'une même institution financière

- 5.1 Aux termes des alinéas c) et d) de l'article 10.4 du Règlement financier des Fonds, le montant des avoirs de chaque Fonds placés auprès d'une banque ou société de crédit immobilier ne doit pas normalement dépasser 25 % des avoirs du Fonds en question, ou £ 10 millions, le montant le plus élevé étant retenu. Le montant combiné des placements dans une banque ou dans une société de crédit immobilier effectués par les Fonds ne doit pas normalement dépasser £ 15 millions ou £ 20 millions en ce qui concerne la ou les banque(s) habituelle(s) des Fonds, ou ce montant ne doit pas normalement dépasser £ 25 millions lorsque les avoirs combinés des deux Fonds dépassent £ 300 millions.

- 5.2 Aux termes de l'alinéa e) de l'article 10.4 du Règlement financier, l'Administrateur est tenu de signaler aux organes directeurs, à leur prochaine session ordinaire, tout placement ayant dépassé les limites normales visées aux alinéas c) et d) du même article.
- 5.3 Des précisions sont données à l'annexe IV sur les placements et les sommes qui dépassent la limite normale, détenus dans des comptes bancaires portant intérêt auprès d'une même institution financière.
- 5.4 La limite en question s'applique aux groupes bancaires plutôt qu'aux établissements financiers individuels. Étant donné que la limite normale de contrepartie est fixée en livres sterling, toute volatilité du taux de change affecte la conversion en livres sterling des dépôts en devises et il est tenu compte des effets de ces évolutions sur les limites au moment du placement des dépôts.
- 5.5 S'agissant du Fonds de 1992, le montant maximal placé dans une banque ou une société de crédit immobilier a dépassé à une occasion 25 % du total de ses avoirs, limite prévue à l'alinéa c) de l'article 10.4 du Règlement financier. Cette limite a été dépassée pendant 7 jours, du 16 au 22 juillet 2020, auprès de Santander Bank en raison d'une variation du taux de change entre l'euro et la livre sterling.
- 5.6 Au cours de la période considérée, la limite de £ 15 millions ou £ 20 millions visée à l'alinéa d) de l'article 10.4 du Règlement financier n'a pas été dépassée.
- 5.7 Barclays Bank plc et HSBC Bank plc sont désignées comme principales banques opérationnelles habituelles, et Lloyds Bank plc, BNP Paribas et Santander UK Ltd sont désignées comme banques habituelles temporaires puisqu'elles sont utilisées pour détenir des euros dans le cadre du sinistre de l'*Agia Zoni II*.

6 Instruments financiers utilisés

Dépôts/placements bimonétaires

- 6.1 Depuis 2002, le Fonds de 1992 investit parfois des livres sterling sous forme de dépôts bimonétaires, désormais appelés placements bimonétaires, conformément aux recommandations de l'Organe consultatif sur les placements. Un placement bimonétaire consiste à placer une somme en livres sterling (la monnaie de base) au meilleur taux d'intérêt auprès d'une institution financière qui répond aux critères de placement prudents suivis par le Fonds de 1992.
- 6.2 En échange de ce rendement amélioré, il est possible que le principal soit remboursé dans une deuxième monnaie si, à l'expiration du dépôt, le taux de change entre la livre sterling et la deuxième monnaie est inférieur à un certain taux (c'est-à-dire au taux de conversion fixé au moment du dépôt).
- 6.3 La durée de chaque dépôt et la deuxième monnaie sont choisies de manière à satisfaire aux règles du Fonds de 1992 en matière de trésorerie. La possibilité que le principal soit converti en une deuxième monnaie au taux de conversion fixé à l'avance (le « taux d'émission ») est jugée acceptable par le Fonds de 1992 étant donné qu'il a en permanence besoin de la deuxième monnaie pour régler les demandes d'indemnisation découlant des sinistres.
- 6.4 Pendant la période considérée, un placement bimonétaire en GBP/EUR arrivant à échéance en décembre 2021 a été effectué, puisque le Fonds a en permanence besoin d'euros dans le cadre du sinistre de l'*Agia Zoni II*.

7 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invitées à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

* * *

ANNEXE I

FONDS DE 1992 – SOLDES MENSUELS DES PLACEMENTS EN LIVRES STERLING EFFECTUÉS ENTRE LE 1^{er} JUILLET 2020 ET LE 30 JUIN 2021

Établissement	31/07/2020	31/08/2020	30/09/2020	31/10/2020	30/11/2020	31/12/2020	31/01/2021	28/02/2021	31/03/2021	30/04/2021	31/05/2021	30/06/2021
	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£
DBS Bank Ltd	6 750 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
HSBC Bank plc	-	-	-	-	-	-	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
Lloyds Bank Plc	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	-	-
Qatar National Bank	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 000 000	7 500 000
Santander Bank Plc	4 500 000	4 500 000	4 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	4 250 000	4 250 000	4 250 000	4 250 000	4 100 000	1 600 000
Sumitomo Mitsui Banking Corporation	9 500 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	4 000 000	4 000 000
Total	26 750 000	26 000 000	26 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	24 750 000	24 750 000	24 750 000	24 750 000	24 600 000	24 600 000

Comptes à vue/à préavis (rendement et liquidités améliorés)	£
Santander UK plc	4 673 560
Sous-total, au 30 juin 2021	4 673 560
Total (GBP) placé, au 30 juin 2021	29 273 560

* * *

ANNEXE II

FONDS DE 1992 – SOLDES MENSUELS DES PLACEMENTS EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS EFFECTUÉS ENTRE LE 1^{er} JUILLET 2020 ET LE 30 JUIN 2021

Établissement	31/07/2020	31/08/2020	30/09/2020	31/10/2020	30/11/2020	31/12/2020	31/01/2021	28/02/2021	31/03/2021	30/04/2021	31/05/2021	30/06/2021
	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Barclays Bank Plc	4 250 000	3 500 000	3 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Qatar National Bank	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 500 000
Oversea-Chinese Banking Corporation Ltd	-	-	-	3 000 000	3 000 310	3 000 585	3 000 888	3 500 000	3 500 184	3 500 440	3 500 674	-
Sumitomo Mitsui Banking Corporation	3 000 753	3 000 753	3 001 497	4 500 000	4 500 543	4 501 068	4 501 769	4 000 000	4 000 257	4 000 733	4 001 167	4 000 000
Total	7 250 753	6 500 753	6 501 497	7 500 000	7 500 853	7 501 653	7 502 657	7 500 000	7 500 440	7 501 174	7 501 841	7 500 000

* * *

ANNEXE III

FONDS COMPLEMENTAIRE – SOLDES MENSUELS DES PLACEMENTS EN LIVRES STERLING EFFECTUÉS ENTRE LE 1^{er} JUILLET 2020 ET LE 30 JUIN 2021

Établissement	31/07/2020	31/08/2020	30/09/2020	31/10/2020	30/11/2020	31/12/2020	31/01/2021	28/02/2021	31/03/2021	30/04/2021	31/05/2021	30/06/2021
	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£
Sumitomo Mitsui Banking Corporation	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	0	0	0	0	0	0	0
Total	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	0	0	0	0	0	0	0

Comptes à vue/à préavis (rendement et liquidités améliorés)	£
Lloyds Bank Plc	511 601
Barclays Bank Plc	813 100
Sous-total, au 30 juin 2021	1 324 701
Total (GBP) placé, au 30 juin 2021	1 324 701

* * *

ANNEXE IV

**PLACEMENTS DU FONDS DE 1992 ET DU FONDS COMPLÉMENTAIRE
DÉPASSANT LES LIMITES NORMALES FIXÉES PAR L'ALINÉA D) DE L'ARTICLE 10.4
DU RÈGLEMENT FINANCIER DES FONDS DU 1^{er} JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021**

Établissement	Période de dépassement	Nombre de jours	Montant du dépassement	Raison du dépassement
<i>Placements (en livres sterling, dollars et euros) dépassant les £ 15 millions (£ 20 millions pour les banques habituelles)</i>				
Santander UK plc*	16/07/2020-22/07/2020	7	£ 84 000	La limite a été dépassée en raison de la variation des taux de change entre l'euro et la livre sterling. Un transfert de EUR 1 500 000 a été effectué de Santander UK plc à Barclays Bank plc le 22 juillet 2020.

* Banque habituelle